



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 5 mars 2026

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 23 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois de mars à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont rassemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS					
<b>Président</b>					
1	ALLARD Pierre				
<b>Vice-présidents</b>					
2	LACROIX Philippe	5	GRANET Jean-Pierre	8	GRANET Thierry
3	DUCHAMBON Jean	6	CALENDREAU Laëtitia	9	LEKIEFS Didier
4	DARDILHAC Annie	7	HABRIAS Fabien		
<b>Conseillers communautaires</b>					
10	BALESTRAT Yoann	17	COINDEAU Lucien	24	GOURAUD Thierry
11	BEAUDET Hervé	18	COQUILLAUD Edouard	25	LATHIERE Claudine
12	BEIGE Laurence	19	COUCAUD Nadège	26	MURA Laure
13	BOUCHET Dominique	20	CROCI Eliane	27	PENICHON Fabrice
14	CHABAUD Mireille	21	DESROCHES Bernadette	28	SADRY Benoit
15	HAZELAS Laurence	22	FAVRAUD Alain	29	TARNAUD Nathalie
16	CLUZEAU Pascal	23	GERBAUD Alex		
*****					
<b>PROCURATIONS</b>					
ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente, à LATHIERE Claudine					
PIEL Jean-Sébastien, conseiller communautaire, à BALESTRAT Yoann, conseiller communautaire					
VOUZELLAUD Raymond, vice-président, à PENICHON Fabrice, conseiller communautaire					
*****					
<b>EXCUSÉE REPRÉSENTÉE</b>					
BALLAY Christine, conseillère communautaire, représentée par Dominique BOUCHET, conseiller communautaire suppléant					
*****					
<b>EXCUSÉS</b>					
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire					
GOURINAT Sophie, conseillère communautaire					
RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire					

formant la majorité des membres en exercice.

Alain FAVRAUD, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 32
Votes pour	: 32
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

## 2026/053 – ORDONNANCE VERTE POL BIEN NAITRE EXPERIMENTATION DU DISPOSITIF SUR LE TERRITOIRE

### PRESENTATION SYNTHETIQUE

L'ordonnance verte locale est un dispositif qui vise à informer et former les femmes enceintes et les familles aux liens entre santé et environnement, notamment pour réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens par de meilleures pratiques alimentaires.

REÇU EN PREFECTURE  
le 13/03/2026  
Application agréée F.inq.fr.com  
99\_DE-087-2000594 00-2026 0312-2026\_053-DE

Il est proposé de mener ce dispositif à titre expérimental sur le territoire intercommunal. Il s'agirait d'une initiative innovante et inédite en Haute-Vienne qui s'inscrit pleinement dans les engagements de la communauté de communes en matière de transitions écologiques et de santé.

## INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses		33 000 €
Recettes		14 000 €
Total		19 000 €

## RAPPORT

### Exposé des motifs

Le dispositif d'ordonnance verte permet d'informer les femmes enceintes sur les liens entre santé et environnement, ainsi que de les former aux bons gestes sur le plan alimentaire, pour limiter leur exposition aux perturbateurs endocriniens et promouvoir des comportements favorables à la santé environnementale.

Ce dispositif innovant n'a pas encore d'équivalent sur le territoire de la Haute-Vienne. L'expérimentation de la mise en place de ce dispositif prendrait toute sa place dans le cadre des engagements de la communauté de communes en matière de transitions, formalisés au travers du Plan climat Air Energie Territorial (PCAET), du Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique, du Contrat d'Objectif Territorial et de la Convention Territoriale Globale.

### Les objectifs du dispositif

Les objectifs du dispositif sont les suivants :

- Sensibiliser les publics aux effets des perturbateurs endocriniens (PE) sur la santé humaine.
- Accompagner les publics vers des pratiques plus saines et durables permettant de réduire leurs potentielles expositions aux PE.
- Faciliter l'accès à l'information et aux services de proximité pour permettre aux publics de s'engager vers une consommation plus saine et durable.
- Créer une dynamique territoriale locale, fédérant l'ensemble des acteurs pouvant jouer un rôle dans la transition alimentaire et solidaire du territoire et permettant de répondre à des enjeux de santé publique.

### Les différentes activités du dispositif

L'expérimentation - qui porterait la dénomination « POL Bien naître » - débiterait en septembre 2026 et concernera trente femmes enceintes. Lorsque la bénéficiaire aura été informée du dispositif et disposera d'une ordonnance verte délivrée par un professionnel de santé formé, elle aura accès à :

- une distribution de différents types de paniers, pilotée et financée par la communauté de communes Porte Océane du Limousin :
  - un premier panier « découverte » distribué à l'entrée du dispositif, comprenant une diversité d'aliments hors légumes/fruits,
  - un panier de légumes biologiques locaux et un pain, distribué toutes les semaines durant la durée du dispositif,
  - un panier « naissance » distribué en amont de la grossesse, comprenant des ustensiles utiles visant à faciliter les gestes « zéro PE » dès la naissance de l'enfant ;
- deux ateliers de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens (PE), ouverts à tous les publics sur le second atelier, pilotés et financés par la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Eaux et Forêts ;
- un atelier de cuisine « zéro PE » par mois, ouverts à tous les publics, pilotés et financés par l'ASSJ ODS dans le cadre de la maison sport santé, au sein des locaux de l'épicerie sociale et solidaire.

### La gouvernance et les rôles respectifs

Afin de cadrer les missions, fonctions et interventions (techniques ou financières) de chaque acteur, une convention tripartite sera conclue entre les parties prenantes, à savoir la communauté de communes Porte Océane du Limousin, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) et l'Association Sportive Saint-Junien Office Des Sports (ASSJ ODS), dans le cadre de sa maison sport santé.

### Durée et modalités de déploiement

La durée et la planification du dispositif sont proposés de la manière suivante :

- Phase 1 : à partir de 3 mois jusqu'à l'accouchement.
- Phase 2 : les 4 premiers mois de l'enfant (période d'allaitement).
- Phase 3 : pour les enfants âgés de 4 à 10 mois (période de diversification alimentaire).

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/03/2026

Applicatoin aspicie F.legalite.com

Concernant la prise en charge financière des différents types de paniers distribués par la communauté de communes Porte Océane du Limousin, il est proposé d'appliquer une évolution par phase sur la participation financière des bénéficiaires, en prenant également en considération le quotient familial de ces dernières.

Cette articulation permet ainsi de pouvoir identifier les exercices budgétaires correspondant à la période d'expérimentation 2026/2027 du dispositif :

- La Phase 1 débiterait en septembre 2026. Le nombre de bénéficiaires ne pouvant être identifié dès le début du projet, le budget prévisionnel « maximal » à allouer sur l'exercice 2026 pour la prise en charge financière des différents paniers serait de 12 500 €. Des frais de communication sont prévus à hauteur de 500 €.
- La Phase 2 et 3 débuteraient automatiquement en 2027 pour les bénéficiaires entrées en tout début du dispositif en juillet 2026. Une participation financière des bénéficiaires en fonction du quotient familial est estimée à un minimum de 4 000 € et la prise en charge financière des paniers à 20 000 €.

La Caisse d'Allocation Familiale de la Haute-Vienne est susceptible d'accompagner financièrement ce dispositif.

### DECISION

Vu la délibération 2020/233 en date du 19 novembre 2020 approuvant le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET),  
Vu le Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique conclu le 4 janvier 2022,  
Vu la délibération 2024/269 en date du 14 novembre 2024 approuvant le plan d'actions de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF 87,

Vu la délibération 2024/305 en date du 12 décembre 2024 approuvant l'engagement dans un Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'ADEME,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 2 février 2026 concernant le déploiement du dispositif ordonnance verte,

Considérant le déploiement expérimental du dispositif d'ordonnance verte, pour un montant total de 33 000 € TTC,

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le déploiement du dispositif d'ordonnance verte « POL Bien naître », la planification du dispositif et la validation du plan de financement prévisionnel du projet :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
Achat des paniers de légumes	32 500 €	Reste à charge des bénéficiaires	4 000 €	42,42 %
Frais de communication	500 €	CAF de la Haute-Vienne	10 000 €	30,30 %
		Communauté de Communes Porte Océane du Limousin	19 000 €	57,57 %
<b>TOTAL</b>	<b>33 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>33 000 €</b>	<b>100,00 %</b>

Le conseil communautaire,  
Après délibération,

- VALIDE le projet d'ordonnance verte et le plan de financement correspondant,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter la subvention correspondante auprès du Département de la Haute-Vienne,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme,  
Le Président de la communauté de  
communes Porte Océane du Limousin  
Pierre ALLARD

Le secrétaire de séance  
ALAIN FAVRAUD

